

Les livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude

Véronique Blanchet-Rossi

L'auteur : Véronique Blanchet-Rossi est archiviste municipale à Saint-Claude. Le présent sujet a été traité à la demande de l'association G2HJ = Généalogie et histoire du Haut-Jura, pour ses 9^{èmes} Rencontres généalogiques (Les Rousses, 20.09.2014).

La ville de Saint-Claude a la chance de conserver une série continue des registres, dits aussi livres, où ont été inscrites les lettres de bourgeoisie délivrées par le corps de ville de 1454 à 1789. Ces registres ont fait l'objet au cours des dernières décennies d'importants travaux, tant matériels qu'intellectuels, dont on se propose ici de faire la synthèse.

Ces livres de bourgeoisie, du moins les cinq premiers d'entre eux, cotés BB1 à 5 aux Archives municipales de Saint-Claude, étaient déjà connus du public depuis 1961, date de la parution de l'inventaire analytique dressé par Gustave Duhem, alors directeur des Archives départementales du Jura¹. Ce travail a été complété en 1992², suite au repérage d'un sixième et dernier volume³ à la faveur du classement des séries modernes des Archives municipales et du dépouillement systématique des autres registres des délibérations du corps de ville sous l'Ancien Régime⁴. Ces deux inventaires ont été saisis sur informatique et publiés sous forme de tables par le Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté en 2001⁵.

D'autre part, des travaux universitaires menés depuis les années 1990 ont permis d'exploiter le contenu de ces registres, au delà de leur intérêt pour les généalogistes. Michel Blondan, venu à s'intéresser aux bourgeois de Saint-Claude sous un angle juridique à travers justement des recherches généalogiques, leur a consacré d'abord un D.E.A., puis en 2002 une thèse en histoire du droit⁶. Outre divers articles, parus entre autres dans le bulletin des Amis du Vieux Saint-Claude⁷, sa thèse a été publiée en deux parties dans un ordre

¹ Duhem (G.), *Inventaire analytique des livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude*, Lons-le-Saunier, Impr. Declume, 1960-61, 163 p. Ouvrage toujours en vente aux Archives départementales du Jura.

² Rossi (Véronique), *Supplément à l'inventaire analytique des livres de bourgeoisie de la ville de Saint-Claude*, Saint-Claude, Archives municipales, 1992, 27 p. multigr. En vente aux Archives de Saint-Claude.

³ Archives municipales de Saint-Claude, 7D3, f° 1-50.

⁴ Archives municipales de Saint-Claude, BB 6 à 30. A partir de BB 31, les registres des délibérations ne contiennent plus de lettres de bourgeoisie.

⁵ Perrin-Duc (Thierry), *Table des bourgeois de Saint-Claude (...)*, Montbéliard, C.E.G.F.C., 2001, 79 p. multigr. En vente sur le site : http://www.cegfc.net/www/admin/index_montbeliard.htm

⁶ Blondan (Michel).- *Les bourgeois de Saint-Claude – Saint-Oyend-de-Joux, des origines aux premières franchises 1310, 1330*, mémoire de D.E.A., Université de Bourgogne, 1993, 85 p. dactylogr. ; *Les bourgeois de Saint-Claude et leurs coutumes : des bourgeois du seigneur aux bourgeois de la ville*, thèse d'histoire du droit, Université de Bourgogne, 2002, 681 p. multigr.

⁷ Blondan (Michel).- In bulletin *Les Amis du Vieux Saint-Claude* : « De la mainmorte à la liberté, l'affranchissement de Jehan Blondan », bulletin n°14, 1991, pp. 35-45 ; « La bourgeoisie de Jehan Blondan », bulletin n°15, 1992, pp. 21-29 ; « Aux origines du droit municipal de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude) 1310-1436 », bulletin n°23, 2000, pp. 25-32 ; « A propos de la thèse *Les bourgeois de Saint-Claude* », bulletin n°27, 2004, pp. 70-73 ; « Coutumes et privilèges des bourgeois de Saint-Claude : la charte de franchises de l'an 1310 », bulletin n°34, 2011, pp. 3-16. Autres articles : « Le magistrat de Saint-Oyend-de-Joux au bas Moyen Age 1310-1436 », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons*, vol. 53, 1996, pp. 87-102 ; « Les bourgeois de Saint-Claude : des bourgeois du seigneur aux bourgeois de la ville », *Belfort 1307 : l'éveil à la liberté*, Actes du colloque de Belfort 19-21.10.2006, Ville de Belfort, 2007, pp. 195-211.

inversement chronologique, sous les titres respectifs *Les bourgeois de Saint-Claude XVe-XVIIe siècles* (2004) et *Saint-Claude et ses coutumes au Moyen Age* (2010)⁸. Un autre chercheur, Vincent Corriol, a exploité pour sa part ces mêmes registres sous un angle inverse, celui de la mainmorte, en relevant systématiquement les actes d'affranchissement associés aux lettres de bourgeoisie pour son D.E.A., puis sa thèse sur le problème du servage dans les terres de l'abbaye de Saint-Claude au Moyen Age, soutenue à la Sorbonne en 2007⁹.

Enfin, les cinq premiers livres de bourgeoisie ont fait l'objet d'une restauration complète entre 2000 et 2003 et, à cette occasion, d'une étude matérielle poussée tant du papier que de la reliure.

Toutes ces nouvelles données permettent d'avoir une vue plus exhaustive du contexte de production de ces registres, qui prennent ainsi place parmi les pièces les plus importantes du fonds ancien des Archives municipales de Saint-Claude, et de cerner leurs multiples intérêts.

Avant d'aborder plus précisément les registres eux-mêmes, nous faisons retour de façon succincte sur le cadre historique et juridique du statut de bourgeois, déjà bien étudié par ailleurs.

Qu'est-ce que la bourgeoisie ?¹⁰

Le terme de bourgeoisie n'est pas à prendre ici sous son acception, répandue à partir du XIX^e siècle, de classe sociale aisée. Il diffère également du sens étymologique qui fait d'un bourgeois un habitant d'un bourg : tous les habitants du bourg ne sont pas bourgeois. Il s'agit en fait d'un statut juridique précis, issu du monde féodal, qui perdure sous l'Ancien Régime en France comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, l'équivalent par exemple du *Bürger* germanique. Ce statut sera supprimé en France par la Révolution de 1789, avec les autres privilèges, mais subsiste dans certains cantons suisses.

L'apparition de la bourgeoisie au bas Moyen Age est liée à ce que l'on a appelé le « mouvement communal », c'est-à-dire l'émancipation des villes et bourgs, alors en plein essor démographique et économique, qui obtiennent de leur seigneur des libertés collectives. Ce mouvement, qui apparaît précocement en Italie (fin XI^e siècle), atteint le domaine français au milieu du XII^e siècle (première charte connue en 1134 à Lorris-en-Gâtinais) et la Franche-Comté plus tardivement, au milieu du XIII^e siècle (la première charte connue, celle de Salins, date de 1249).

A Saint-Claude, alors appelé encore Saint-Oyend-de-Joux, la première charte dite de franchises est octroyée par l'abbé Odon en 1310, mais le texte fait référence à des libertés antérieures accordées, sans doute oralement, par un abbé Bernard, ce qui peut les situer au début du XIII^e siècle¹¹. Des chartes complémentaires seront promulguées en 1330

⁸ Blondan (Michel).- *Les bourgeois de Saint-Claude XVe-XVIIe siècles*, Besançon, Cêtre, 2004, 429 + XIV p.; *Saint-Claude et ses coutumes au Moyen Age*, Dijon, Faton, 2010, 256 p.

⁹ Corriol (Vincent).- *Servage, mainmorte et dépendance au Moyen Age. L'exemple de la Terre abbatiale de Saint-Claude (XII^e – XV^e siècles)*, mémoire de DEA en histoire, Université Paris 1 Sorbonne, 2001, 161 p. multigr. ; *De suo proprio corpore et legitimo matrimonio. Pouvoir, richesse et servage dans les terres de l'abbaye de Saint-Claude (Jura) – fin XII^e siècle – début XVI^e siècle*, thèse d'histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2007, 648 p. multigr. Thèse publiée en partie : *Les serfs de Saint-Claude : étude sur la condition servile au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2010, 398 p.

¹⁰ Les sources de ce paragraphe sont essentiellement les textes de l'exposition réalisée en juin 2010 par les Archives municipales de Saint-Claude à l'occasion du 7^{ème} centenaire de la charte de franchises de 1310.

¹¹ Cf. Blondan (Michel), « Coutumes et privilèges des bourgeois de Saint-Claude : la charte de franchises de l'an 1310 », op. cit.

(confirmation de franchises par l'abbé Jean de Roussillon), puis en 1436 (sentence arbitrale ou *vidimus* de l'official de Lyon Pierre Charpun)¹². Quant aux premières lettres de bourgeoisie conservées par le magistrat de Saint-Oyend-de-Joux, elles ont été enregistrées collectivement le 27 juin 1454¹³. L'affirmation du statut de bourgeois est donc ici un processus long, qui s'étend sur plusieurs siècles, et ne prend sa forme « canonique » qu'à partir de la seconde moitié du XV^e siècle.

Les dites « franchises » ne concernent que les bourgeois et tous les résidents du bourg n'en bénéficient pas. En effet, les bourgeois n'en constituent qu'une minorité, difficile à évaluer, de l'ordre de 20 %. Les autres se répartissent dans deux catégories :

- les *habitants* : là aussi, il s'agit d'un statut juridique. L'habitant est admis après paiement d'un droit d'habitantage, ce qui constitue une source de revenus pour la ville mais il dispose de moins de droits que les bourgeois et notamment ne participe pas à la gestion de la cité. Ce peut être une étape vers l'acquisition de la bourgeoisie mais ce n'est pas systématique. En tout état de cause, on ne conserve des actes d'habitantage que jusqu'en 1638.
- les *manants* : terme issu du verbe latin *manere*, en français *rester*, qui a d'ailleurs été utilisé longtemps avec le sens d'*habiter* dans le parler régional. Les manants sont sans droits, et peuvent être expulsés en cas de disette ou d'épidémie.

Sans revenir en détail sur le contenu juridique du statut originel de bourgeois, qui a d'ailleurs évolué au cours des siècles, citons quelques uns des droits et devoirs collectifs des bourgeois.

Leurs droits consistent avant tout dans la reconnaissance de la liberté personnelle ou franchise, accordée sans doute collectivement au début ; par la suite, le statut de libre, obtenu au besoin par l'affranchissement, sera une condition absolument nécessaire à la réception dans la bourgeoisie. C'est ensuite le droit de s'administrer en élisant des représentants, appelés ensuite syndics ou échevins, ayant eux-mêmes le droit de lever un impôt, et de recourir à la justice du seigneur-abbé. C'est aussi, plus matériellement, la reconnaissance du droit de propriété privée et la jouissance des terrains communaux, dits simplement *communaux*.

Les devoirs sont relativement plus nombreux et principalement d'ordre fiscal, mais avec l'avantage d'être définis avec précision, échappant ainsi à l'arbitraire seigneurial si redouté : outre le respect général des prérogatives de l'abbaye en vertu de son pouvoir temporel, ce sera le paiement de diverses taxes et redevances, certaines en nature, par exemple toutes les langues des bœufs et porcs tués par les bouchers et d'autres exceptionnelles, comme lorsque l'abbé doit se rendre à Rome auprès du pape.

Comment devient-on bourgeois ?

Avant le *vidimus* de 1436, qui précise pour la première fois un grand nombre de points, la situation est controversée. On connaît un cas de bourgeois, à la fois affranchi et reçu par l'abbé en 1434, celui de Jehan Jacquin, mais cette réception est déclarée invalide

¹² Archives municipales de Saint-Claude, AA2.

¹³ Arch. mun. Saint-Claude, BB1 f°2 : bourgeoisies de Jean Lamy, Jean Mercier, Guillaume Martin, Guillaume Bault, Vaucher Jacquemin, Claude et Antoine Bachod.

par le corps de ville qui lui délivre de nouvelles lettres en 1469¹⁴. A partir de 1436 donc, le corps de ville est de façon explicite seul habilité à recevoir de nouveaux bourgeois.

Les conditions sont les suivantes :

- pouvoir justifier de sa franchise personnelle, d'où la copie presque systématique, à la suite des lettres proprement dites, d'un certificat de franchise, pour les impétrants venant d'un territoire franc, ou d'un acte d'affranchissement pour les autres, et notamment les ressortissants des terres de l'abbaye soumises à la mainmorte ;
- être résident depuis un certain temps, de religion catholique et connu en bonne part, notamment pour payer ses impôts « sans murmurer » ;
- payer un droit d'entrée, dont la somme a varié au cours du temps ;
- enfin, prêter serment au cours d'une cérémonie de réception où le nouveau bourgeois jure sur les évangiles de respecter les devoirs liés à son statut.

Petite précision : si la bourgeoisie est héréditaire et se transmet à toute la « progéniture née et à naître en loyal mariage » quel que soit son sexe, seuls les hommes sont reçus bourgeois. Dans les autres actes les concernant, et notamment dans les registres paroissiaux, les hommes bourgeois sont désignés du qualificatif *honorable* et les femmes de celui d'*honnête*, ce qui permet de connaître avec certitude leur statut en l'absence d'autre mention.

A titre d'exemple¹⁵, nous donnons en annexe la transcription intégrale des lettres de bourgeoisie et de l'acte d'affranchissement de Claude Prost (27 juin 1633 / 13 octobre 1631), choisis pour deux raisons.

Tout d'abord, bien évidemment, parce que ce Claude Prost, cordonnier originaire de Longchaumois, n'est autre que le futur Lacuzon. On sait que celui-ci, né vers 1607 à Orcières, près de Longchaumois – son acte de baptême n'a pas été retrouvé - s'est marié avec Jeanne Blanc, fille d'un bourgeois de Saint-Claude, sans doute à fin de l'année 1632. En effet, si les actes de mariage ne sont pas encore transcrits dans les registres paroissiaux à cette époque, son contrat de mariage, en date du 31 octobre 1632, conservé par des descendants, est cité par l'abbé Ferroul-Montgaillard dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*¹⁶ : le contrat est établi « *pour parvenir au mariage proposé entre Claude, fils de feu Pierre-Grosjean Prost, de Longchaumois, d'une part, et honneste Jeanne Blanc, fille d'honorable Denis Blanc, bourgeois de Saint-Oyan-de-Joux, d'autre part* ». Quelques années plus tard, en 1636, Claude Prost s'engage dans la défense de la Terre de Saint-Claude puis de la Comté contre l'invasion française, débutant ainsi une carrière militaire mouvementée qui s'achèvera en exil après la conquête de 1678, puisqu'il décède à Milan en 1686, à près de 80 ans.

Mais, outre leur intérêt historique, ces documents sont également représentatifs du sujet qui nous intéresse, puisque G. Duhem a constaté lui-même que les lettres de bourgeoisie enregistrées des années 1580 aux années 1630 sont rédigées quasiment toutes de façon semblable¹⁷. Notons cependant, dans la réception de Claude Prost, une particularité concernant le paiement du droit d'entrée fixé à 90 francs : celui-ci est « *payé(s) par le moyen d'une obligation qu'il a passée ce jourdhuy avec les sieurs eschevins* », c'est-à-dire que la ville prête à Claude Prost la somme nécessaire à sa réception. Était-ce en raison de sa profession, recherchée semble-t-il si l'on considère le nombre de cordonniers reçus

¹⁴ Arch. mun. Saint-claude, BB1 f°61-65 : bourgeoisie de Jehan Jacquain du 3.01.1469 et copie de son affranchissement du 20.05.1434.

¹⁵ Pour une édition critique détaillée, nous renvoyons aux articles de M. Blondan déjà cités : « De la mainmorte à la liberté, l'affranchissement de Jehan Blondan », AVSC, 1991 et « La bourgeoisie de Jehan Blondan », AVSC, 1992, op. cit.

¹⁶ Ferroul Montgaillard (abbé de), *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, 1855, t.2, p. 224-228.

¹⁷ Duhem (G.), *Inventaire analytique...*, op. cit., p. V.

bourgeois alors même qu'ils étaient loin de figurer parmi les contribuables les plus aisés ? ou bien déjà pour les qualités dont il fera montre peu après ? L'acte ne le dit pas.

Les livres de bourgeoisie de Saint-Claude :

Après avoir donné ainsi un aperçu du statut de bourgeois dans le contexte sanclaudien, nous allons nous intéresser aux registres ou livres eux-mêmes.

Si les six registres constituent, comme on l'a dit plus haut, une série continue, il est plus difficile d'en donner les dates extrêmes. La tenue du premier, coté BB1, semble bien avoir débuté en 1454, date de l'enregistrement collectif des premières lettres de bourgeoisie déjà citées et s'être achevée en 1528 avec la bourgeoisie de Pierre Bussod de l'Essard. L'écriture et le papier utilisé ne l'infirmement pas. Cependant, si l'on considère les dates des actes d'affranchissement recopiés à la suite des lettres correspondantes, il est légitime de donner comme dates extrêmes 1419 (date de l'affranchissement de Guichard Jantet des Bouchoux, BB2 f°39) à 1528 : c'est le parti, classique en archivistique, adopté par G. Duhem dans son inventaire. On retrouve le même type de distorsion pour les quatre derniers registres, avec, dans les intitulés de G. Duhem, des dates *ante qua non* antérieures, voire très antérieures à celles du début de la rédaction : par exemple, le registre BB4 débute en 1638 mais contient des copies d'actes remontant à 1590.

Le second registre, lui, diffère des autres en cela qu'il est manifestement un *refait* : l'acte le plus récent transcrit, la bourgeoisie de Claude Clément de Coyrière en date du 6 mai 1585, précédé – une fois n'est pas coutume – de son acte d'affranchissement du 12 octobre 1584, se situe en tête du registre ; tous les autres actes recopiés à la suite sont antérieurs et remontent même à mai 1325 pour le plus ancien, la reconnaissance de franchise des consorts Favre et Millet de Samiset (BB2, f°226). De plus, ce registre comporte par endroits d'autres types d'actes, comme les comptes et les élections des échevins des années 1479 à 1506, ou des acensements et constitutions de rentes pour 1477 à 1499 : il semble donc que le secrétaire de la ville y ait recopié à partir de 1585 les actes importants épars ou retrouvés à ce moment là. Malgré cette solution de continuité manifeste dans la conservation matérielle des lettres de bourgeoisie délivrées par le corps de ville, l'examen de la liste chronologique, fournie par T. Perrin-Duc grâce à son tableur, montre que le corpus ne présente pas de lacune évidente entre 1528 (fin de BB1) et 1585 (début de BB2).

Les registres BB3 à BB5, qui couvrent la période 1587-1771, même s'ils comportent ça et là des actes autres que les bourgeoisies, sont remplis dans l'ordre chronologique et laissent supposer un enregistrement régulier. Cependant, le dépouillement des registres des délibérations de la ville, entre 1551 et 1789, a permis de repérer, à côté de nombreux actes d'habitage, une soixantaine de lettres de bourgeoisie, allant de 1572 à 1690, non recopiées dans les livres réservés à cet effet.

Quant au sixième registre, classé avec les délibérations du conseil municipal de la période moderne, il avait échappé en son temps à G. Duhem : en effet, pour des raisons d'économie, le secrétaire de la ville s'était servi du dernier livre de bourgeoisie, rendu obsolète par la Révolution et de ce fait comportant de nombreuses feuilles vierges, pour y inscrire les comptes-rendus des délibérations et autres pièces annexes – très longues à cette période – à partir du 30 novembre 1792. Pour l'anecdote, mais finalement significative, signalons que les deux derniers bourgeois reçus le furent le 12 juillet 1789 et à titre gratuit, en remerciement de bienfaits dispensés à la ville (un peu sur le mode du citoyen d'honneur actuel) ; il s'agissait d'une part d'un médecin, Pierre François Humbert et, d'autre part, de

Louis François de Lamartine, devenu seigneur du Villard (actuel Villard-Saint-Sauveur) par sa femme Jeanne Eugénie Dronier, épousée à Morez en 1749, grand-père du poète Alphonse de Lamartine¹⁸.

S'il y a donc eu par moments un certain flottement dans la tenue de ces recueils, l'un dans l'autre, on peut tenir aujourd'hui pour assuré que la très grande majorité, sinon la totalité, des lettres de bourgeoisie sanclaudiennes nous sont parvenues. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'assurer la conservation et la transmission aux générations suivantes de leurs supports, ce qui n'était pas garanti à la fin des années 1980.

En effet, le papier des registres étudiés par G. Duhem (BB1 à 5) se trouvait à ce moment-là sévèrement dégradé par endroits et attaqué par des moisissures encore actives, provoquées par un séjour prolongé à l'humidité dont les dates et les conditions n'ont pu être déterminées. En 1991, ces registres ont été envoyés en désinfection avec d'autres documents du fonds ancien eux aussi touchés, ce qui a eu pour effet de stopper l'action des moisissures, non sans fragiliser malheureusement un peu plus le papier. Par la suite, grâce au programme régional de préservation du patrimoine écrit largement subventionné par la Région de Franche-Comté, ils ont pu faire l'objet entre 2000 et 2003 d'une restauration complète tant des feuillets que des reliures qui le nécessitaient, pour une somme avoisinant les 15 000 euros TTC, boîtes de conservation sur mesure comprises.

La commande comportait également une étude matérielle des registres¹⁹. Les restaurateurs, D. Vitart pour le papier et J.-L. Alexandre pour la reliure, ont relevé des similitudes avec des productions de la zone Piémont / Savoie / Genève mais les filigranes relevés ne sont pas répertoriés dans les ouvrages spécialisés. De fait, il n'est pas impossible que le papier utilisé dans les registres BB 2 à 5 proviennent de la papeterie de l'Essard (actuelle commune de Villard-Saint-Sauveur), attestée à partir de 1559 et dont on ne connaît des marques de fabrique que pour la fin du XVIII^e siècle. Les initiales AP (ou AR ?) figurant dans le registre BB4, commencé en 1638, pourraient renvoyer à la famille Panoya : un Claude Panoya est papetier en 1633 dans la paroisse de Saint-Sauveur²⁰.

En préalable à leur restauration, les registres BB1 à 5 ont été microfilmés à titre gratuit par les Archives départementales. Ils sont désormais accessibles à la consultation et à la reproduction, cette dernière étant toutefois limitée pour des questions pratiques.

Nous donnons ci-après sous forme de tableaux un récapitulatif des caractéristiques des différents registres et des instruments de recherche associés.

Livres de bourgeoisie :

Cote du ou des registre(s)	dates extrêmes	dates extrêmes des actes copiés	nombre de lettres de bourgeoisie	de de	observations
BB1	1454-1528	1419-1528			reliure d'origine : charte du Moyen

¹⁸ Cf. Romanet (Pierre) et Rossi (Véronique), « Lamartine bourgeois de Saint-Claude », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, bulletin n°15, 1992, pp. 10-15.

¹⁹ Arch. mun. Saint-Claude, 400 W 11.

²⁰ Rossi (Véronique) et Vernier (Claude), « La roue à augets de Montbrillant », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, bulletin n°18, 1995, pp. 13-15.

			957 (cf. G.Duhem, op. cit., p.IX)	Age sur parchemin
BB2	1585	1325-1585		<i>refait</i>
BB3	1587-1636	1459-1636		
BB4	1638-1705	1590-1705		
BB5	1705-1771	1590-1771		
BB6 à 30	1551-1691	1572-1690	60	actes épars au milieu des délibérations
7D5 f°1-50	1772-1789	1665-1789	33	suite du registre : délibérations 1792-1793
Total : 1050				

Instruments de recherche :

Référence bibliographique	Date d'édition	Cotes concernées	Introduction	Index noms de personnes	Index noms de lieux	Index métiers	Table chrono.
Duhem (G.), <i>Inventaire analytique ...</i> , op.cit.	1961	BB1 à BB5	pp. X-XIII	oui	oui	non	non
Rossi (V.), <i>Supplément...</i> , op. cit.	1992	BB1 à 30 + 7D5	pp. 2-3	oui	oui	non	non
Perrin-Duc (T.), <i>Table des bourgeois...</i> , op. cit.	2001	id.	p. 1	oui	oui	oui	oui

Qu'apprend-on dans les livres de bourgeoisie ?

Munis de ces instruments de recherche, les livres de bourgeoisie de Saint-Claude constituent une source archivistique de premier choix pour les chercheurs. On a vu leur utilisation pour la définition du statut des personnes, on peut en tirer d'autres enseignements.

Exploitation historique :

G. Duhem l'avait déjà relevé en son temps : les livres de bourgeoisie, constituant une série continue, rendent pertinentes des statistiques sur les origines géographiques du peuplement de la ville et sur les métiers exercés par les reçus. Dans l'introduction de son *Inventaire analytique...* (op. cit.), il détaille les uns et les autres en fournissant de nombreux exemples ; nous n'en donnons donc ici qu'une brève synthèse et renvoyons pour des états

plus précis aux tables dressées par T. Perrin-Duc qui a notamment classé les noms de communes par pays et département.

Concernant les origines géographiques, nous trouvons sans surprise par ordre de fréquence :

1 - les environs immédiats de la ville : la paroisse Saint-Sauveur, les villages de Chaumont, Avignon, etc. ;

2 – le reste de la Terre de Saint-Claude avec une représentation notoirement plus faible du Grandvaux ;

3 – les régions limitrophes : pays de Gex, vallée de la Valserine, région d'Oyonnax et Bugey, bailliage d'Orgelet ;

4 – des régions plus lointaines : les pays de Savoie, en notant que les Savoyards sont moins nombreux qu'attendus et souvent marchands, par exemple l'importante famille Dumoulin originaire de Saint-Jean d'Aulps en Chablais ; très peu d'immigrants viennent de France, de Suisse et d'Italie.

Pour les professions, mentionnées dans 1 cas sur 3 environ, pour un total d'environ 1250 personnes citées dans les lettres, et d'après les tables de T. Perrin-Duc qui complètent les chiffres avancés par G. Duhem, les plus représentées sont les suivantes :

1 : cordonnier savetier, dont Claude Prost (40) ;

2 : notaires et hommes de loi (34) ;

3 : marchands, originaires surtout du Bugey et de Savoie (33)

4 ex-aequo : maçons (31) et tourneurs – cuilleries (31)

On peut en conclure que ces professions étaient recherchées et leurs titulaires encouragés à s'établir pour la prospérité de la ville.

Exploitation généalogique :

Le généalogiste sera sans doute déçu par le peu de renseignements à glaner dans le texte des actes-types, les mentions intéressantes pour lui étant quasiment toutes résumées dans les intitulés et dans les notices des inventaires analytiques : identité du nouveau bourgeois, en général le nom de son père et son origine géographique, parfois un autre lien de parenté (cas des bourgeoisies collectives octroyées à des frères ou des cousins), plus rarement sa profession, et encore plus rarement quelques indications sur les circonstances de son séjour dans la ville. Si ces renseignements peuvent être croisés avec d'autres sources, en particulier les registres paroissiaux, ils seront particulièrement éclairants ; pour de nombreuses personnes, sur lesquelles on ne dispose pas de trace avérée, ils seront d'autant plus importants.

Signalons tout de même un cas particulier, très gratifiant pour le généalogiste : celui des reconnaissances de bourgeoisie, présentes surtout au XVIII^e siècle. Suite à une perte des titres, à un éloignement géographique ou à une contestation – citons le cas, non unique, des descendants forcément illégitimes d'un prêtre – le requérant produit les pièces attestant sa filiation avec un aïeul reçu en son temps dans la bourgeoisie. On dispose alors d'une généalogie complète, quoique uniquement masculine, sur plusieurs générations et parfois plusieurs siècles. Mais c'est là l'exception.

Illustrations :

1 – Bourgeois de Lucerne, 1513. Staatsbibliothek Luzern ; reprod. In *Belfort 1307, l'éveil à la liberté*, Belfort, 2007, op. cit.

- 2 – Charte de l'abbé Jean de Roussillon, 1330. Archives diocésaines, Lons-le-Saunier, ZZ 2. Cl. R. Le Penneec.
- 3 – Sentence arbitrale de l'official P. Charpun, 1436. Arch. mun. Saint-Claude, AA 2. Cl. R. Le Penneec.
- 4 – Début du premier livre de bourgeoisie (1454-1528) avant restauration. Arch. mun. Saint-Claude, BB 1. Cl. M. Selva, Ville de Saint-Claude.
- 5 – Second recueil de bourgeoisies (1585) avant restauration. Arch. mun. Saint-Claude, BB2. Cl. M. Selva, Ville de Saint-Claude.
- 6 – Premier feuillet détaché du second recueil (1585) avant restauration. Arch. mun. Saint-Claude, BB2. Cl. D. Vitart.
- 7 – Troisième livre de bourgeoisie (1587-1636), détail : signature du notaire-secrétaire Casier. Arch. mun. Saint-Claude, BB 3. Cl. D. Vitart.
- 8 – Cinquième livre de bourgeoisie en cours de restauration. Arch. mun. Saint-Claude, BB 5. Cl. D. Vitart.
- 9 – Filigrane à la tête de Maure (XVIIIe s.). Arch. mun. Saint-Claude, BB 2. Cl. D. Vitart.
- 10 – En tête des lettres de bourgeoisie de Claude Prost, 27 juin 1633. Arch. mun. Saint-Claude, BB 3 f° 408 v°.